



La Route du Rhum - La Banque Postale 9ème édition
Saint-Malo/Guadeloupe
Départ le dimanche 31 octobre 2010

DECLARATION D'ENREGISTREMENT

Accès à la zone 3 réglementée, zone maritime de la Pointe du Grouin au Cap Frehel

Nom du Bateau:

N° de l'acte de Francisation : _____ N° d'immatriculation: _____

1 Armateur

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Localité: _____
☎perso. : _____
☎mobile: _____
☎Bureau: _____
Fax : _____
Mail: _____

2 Commandant

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Localité: _____
☎perso. : _____
☎mobile : _____
☎Bureau : _____
Fax : _____
Mail : _____

3 Informations sur le bateau

Type: _____
LOA (Longueur Hors Tout): _____
Bau maxi: _____
Tirant d'eau mini: _____
Hauteur du mât (si voilier): _____
Puissance moteur: _____
Vitesse moteur plein régime: _____
Vitesse moteur croisière: _____
Quartier d'immatriculation: _____
Indicatif VHF: _____
Capacité passagers en 3ème catégorie: _____
Nombre de membres d'équipage: _____

4 Pièces à joindre au dossier

Photo du bateau

Attestation d'Assurance RC du bateau

Photocopie de l'acte de francisation

Attestation d'assurance du bateau

Photocopie du permis de navigation

Chèque de constitution de dossier

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

L'ensemble de ces éléments est à retourner, au plus tard, le 15 octobre 2010 à :

Etoile Marine Croisières

41 quai Duguay Trouin

35 400 Saint-Malo

Tel: +33 (0)2 99 40 48 72

Fax: +33 (0)2 99 40 41 83

Mail : saintmalo@etoile-marine.com

Je soussigné(e) demande à enregistrer le navire dont le nom mentionné sur l'acte de francisation est..... pour accéder à la zone réglementée n°3 à l'occasion du départ de la Route du Rhum - La Banque Postale 2010, et m'engage aux obligations suivantes:

- A respecter l'arrêté du Préfet Maritime de l'Atlantique n°2010/91 en date du 12 août 2010
- A prendre en compte les informations émises par l'organisation
- A participer au briefing des Commandants le samedi 30 octobre à 16h30
- A porter le pavillon spécifique pour accéder à la zone réglementée n°3
- A déclarer à l'organisateur avant appareillage le nombre effectif de personnes à bord
- A annoncer mon entrée et ma sortie de la zone 3 le 31 octobre en VHF canal 08
- A respecter les consignes données par les bateaux de l'organisation le 31 octobre

Je joins à cette fiche un chèque de 14,35 € TTC x capacité du navire à passagers à l'ordre de Etoile Marine Croisières

Date : _____

Signature :